



Aurignac, le 20 avril 2016

Objet : Convocation Conseil Communautaire.

Madame Monsieur,

Je vous informe que le prochain conseil communautaire se réunira le :

JEUDI 28 AVRIL A 21 H 00 A LA CCTA

L'ordre du jour sera le suivant :

- Débat d'Orientation Budgétaire ;
- Création d'un poste de contractuel pour le musée-forum de l'aurignacien (6 mois, 35 h 00) ;
- Délégation de Service Public pour la gestion de la piscine ;
- Modification statutaire pour l'intégration de la gestion de la piscine ;
- Création d'un poste de Maître Nageur Sauveteur ;
- Création d'un poste de Maître Nageur Sauveteur Adjoint,
- Création d'un poste de contractuel à la piscine d'Aurignac (mise en œuvre des installations) ;
- Augmentation des tarifs d'entrée de la piscine ;
- Grille tarifaire ALSH vacances de Pâques ;
- Service Local de l'Habitat : validation du CA 2015 et du BP 2016 ;
- Clôture de résultat SIAH ;
- Affectation de résultat musée ;
- Décision de principe pour le recours à un cabinet d'études dans le cadre de la préparation à la fusion ;
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



Jean-Michel LOSEGO

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 28 AVRIL 2016

Etaient présents :

Alan : Jean-Luc Guilhot
Jean-Luc Soudais

Aulon : Michel Fitte (procuration de Roger Fauré)

Aurignac : Jean-Michel Losego (procuration de Laurence Darnise)
Bernard Gabas (procuration de Marie-Hélène fleurigeon)
Régine Boulp
Philippe Bertrand
Nicole Samouillan
Jean-Marc Viguié

Bachas : Hervé Cheylat

Benque : Jean-Claude Lasserre

Bouzin : Alain Passament

Cazeneuve-Montaut : Josiane Tesser

Cassagnabère-Tournas : Gérard Loiseau
Jérôme Butti

Eoux : Monique Rey

Esparron : André Massarin

Latoue : Raymonde Ferrère (procuration de Jacques Féraut)

Montoulieu St-Bernard : Camille Sors

Peyrissas : Guy Loubeyre

Peyrouzet : Philippe Lagrange (procuration de Michel Chrétien)

Saint-André : Eliane Raulet

Saint-Elix Séglaun : Danièle Ader

Samouillan : Pas de délégué (procuration donnée à Philippe Lagrange)

Terrebasse : Thomas Faure

Madame Rey est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour relatives au musée-forum :

- L'extension des horaires d'ouverture ;
- Le tarif de l'exposition temporaire.

L'autorisation lui est accordée.

Les procès-verbaux des conseils communautaires des 5 avril et 21 mars 2016 sont approuvés.

Ont donné procuration :

Roger Fauré à Michel Fitte,
Jacques Féraut à Raymonde Ferrère,
Laurence Darnise à Jean-Michel Losego,
Marie-Hélène Fleurigeon à Bernard Gabas,
Michel Chrétien à Philippe Lagrange.

I. Débat d'orientation budgétaire :

Comme **le Nouveau Bureau** s'y était engagé, Thomas Faure présente un résultat par service qui permettra, en compilant l'ensemble des services, de retomber sur les chiffres globaux du budget.

Service « enfance-jeunesse ».

Présentation par Monsieur Boube.

Il fait remarquer que ce service consomme une grosse partie des finances de la CCTA. La question à se poser est : comment réaliser des économies tout en maintenant le service ?

Des économies ont été faites sur les dépenses téléphoniques (qui ont été divisées par deux), les assurances des bus, le carburant....

Un logiciel est à renouveler (Berger Levrault).

A l'article 62875, les 30 000 €proposés au budget correspondent à la location de salles auprès des communes. **La** grille de critères sera **revisitée** pour déterminer précisément ces frais qui sont facturés à la CCTA.

La masse salariale est à la baisse sur le service : il se compose de 17,4 ETP et de deux coordonateurs dont les postes seront financés à 100% par la CAF.

Monsieur le Président rappelle que dès 2015, des mesures pour rationaliser les postes ont été prises, que des départs à la retraite n'ont pas été compensés, ce qui a été possible grâce à la dérogation sur les taux d'encadrement pour les territoires ayant mis en place un PEDT. Comme ces mesures ont été prises en cours d'année 2015, elles n'ont pas entièrement pesé sur 2015 mais elles portent pleinement leurs fruits sur 2016.

Aujourd'hui, il n'y a plus de mise à disposition d'agents auprès des communes, à l'exception d'Alan (remboursement de 2 275 € à la CCTA).

Le montant alloué à la formation est important car un agent s'engage dans une formation lourde et coûteuse (BPJEPS) mais elle sera financée à 50% par la CAF.

Les fonds d'amorçage seront versés à la CCTA à compter de 2015 (prévu par la loi si un PEDT est en vigueur, ce qui est le cas). Pour les années 2013 et 2014, les communes peuvent décider, sur délibération, de reverser les fonds d'amorçage à la CCTA.

Les recettes sont constituées des participations des familles (ALAE + ALSH) qui ont augmenté en septembre 2015, des fonds d'amorçage et des participations de la CAF.

Le remboursement de la commune de Francon sur laquelle le service intervient est actuellement en discussion (rencontre avec le maire).

La politique d'accompagnement de la CAF génère 150 000 € de recettes.

Au total, les recettes du service enfance/jeunesse s'élèvent à 356 834 €.

Madame Samouillan relève de grosses différences entre 2014 et 2015 sur les mises à disposition.

Monsieur le Président lui répond qu'au départ, il y avait de nombreuses mises à disposition qui, au vu de la complexité de leur gestion, ont diminué petit à petit pour disparaître totalement (il n'en reste qu'une sur Alan).

Madame Rey souhaite connaître le taux de participation aux ALAE et ALSH.

Monsieur Lagrange lui répond que 80 % des enfants sont pris en charge entre midi et deux, 50 % le soir.

Monsieur le Président revient sur la question des fonds d'amorçage : la loi impose, depuis septembre 2015, que les EPCI gestionnaires du périscolaire et ayant un PEDT (Projet éducatif de Territoire) en cours doivent percevoir les fonds d'amorçage. C'est donc la CCTA qui doit percevoir, directement, les fonds d'amorçage à compter de cette période.

Pour les années précédentes (2013 et 2014), les communes ont le choix de conserver les fonds d'amorçage ou de délibérer pour les reverser à la CCTA ;

Sachant que c'est la CCTA qui avait en charge le périscolaire en 2013 et 2014, Monsieur le Président demande aux communes de bien vouloir délibérer et précise que la commune d'Aurignac l'a déjà fait.

Monsieur Boube se demande comment les communes vont reverser les fonds d'amorçage dans le cadre légal ? Si cela se fait par l'attribution de compensation, certaines communes, notamment Saint-André, vont se retrouver en négatif...

Monsieur Guilhot lui répond qu'une attribution de compensation négative est tout à fait possible et que, de ce fait, Saint-André peut parfaitement s'acquitter du remboursement auprès de la CCTA.

Monsieur le Président alerte sur le fait que dans le cadre de la fusion des intercommunalités en 2017, les attributions de compensation vont se baser sur celles de 2016, donc il serait très pénalisant pour les communes qu'un remboursement ponctuel fasse diminuer artificiellement ces attributions de compensation ; il vaudrait mieux donc un versement réel.

Monsieur Gabas souhaite savoir quel est le delta manquant, sachant que la commune d'Aurignac a délibéré pour ce remboursement.

Monsieur le président lui répond qu'il reste 22 870 € à recouvrer sur les communes d'Alan (3 850 €), Aulon (3 100 €), Cassagnabère-Tournas (5 750 €), Latoue (3 200 €), Terrebasse (2 700 €) et Saint-André (4 270 €).

Monsieur Boube continue sur les frais pédagogiques qui seront cette année de 50 €/enfant, versés en deux fois. Il ajoute qu'il a rencontré les enseignants il y a un mois et demi et que cette somme, en baisse, fait question (il y a, notamment, beaucoup de frais de photocopies).

Monsieur le Président rappelle que c'est 55€, non pas 50€. Mais qu'il est encore possible de proposer plus. Il est proposé de passer cette participation à 60€. Cette proposition est retenue.

Il rappelle que nous sommes dans une période de rigueur et que la Chambre Régionale des Comptes avait demandé à ce que la somme soit versée sur l'année civile et non plus sur l'année scolaire. Cela explique son versement en deux fois (afin d'éviter l'intégralité de la consommation des crédits au mois de juin, notamment en cas de changement d'enseignant en septembre).

Service Ordures Ménagères :

Présentation par Monsieur Faure.

La proposition de budget chiffre les dépenses à hauteur de 475 708 € et les recettes à 518 733 €. Le taux resterait inchangé par rapport à 2015.

Monsieur Faure rappelle que les dépenses dévolues au SIVOM relèvent du traitement alors que celle qui se rapportent au SYSTOM relèvent de l'enfouissement des OM.

Il informe les membres de l'Assemblée que, fin 2016, toutes les dépenses dues au SYSTOM seront soldées.

Le bénéfice du service est de 21 021,73 €

Monsieur Viguié trouve très gênant que l'on face des bénéfices sur ce service alors que le taux de TEOM reste très élevé.

Monsieur Cheylat fait remarquer qu'un « diagnostic compostage » a été réalisé sur le territoire à l'initiative du vice président en charge du service OM mais qu'il n'a pas reçu son diagnostic en mairie.

Monsieur Lagrange lui répond qu'il a pourtant été transmis.

Monsieur Viguié fait remarquer que si l'on ne comptabilise pas l'amortissement, on n'est plus à 21 000€ de bénéfice mais à 43 000 €, ce qui change encore la donne.....

Monsieur le Président rappelle qu'effectivement, la TEOM ne devrait pas couvrir plus que le fonctionnement du service OM. En revanche, il est tout à fait normal de comptabiliser l'amortissement.

Services Techniques :

Présentation par Monsieur Faure.

Monsieur Faure explique les dépenses prévues, article par article.

Monsieur Massarin remarque qu'il manque 30 000 € pour les festivités.

Monsieur Faure est d'avis que le montage des chapiteaux, même non facturé, devrait apparaître sur le budget, par le biais d'une opération d'ordre, dans un but de transparence des comptes.

Monsieur Boube constate que les tarifs appliqués par la CCTA pour le montage des chapiteaux sont très bas. Quand on compare avec le privé, la différence est impressionnante. Cela laisse une marge pour augmenter ces tarifs tout en restant compétitifs.

Monsieur le Président indique que la CCTA a aussi pour rôle d'aider les comités des fêtes à organiser des manifestations sur le territoire.

Par contre, il s'agira, lors du vote du budget, de se prononcer sur la gratuité du montage du chapiteau pour certaines manifestations afin que cela soit clair pour tout le monde.

Pool Routier :

Monsieur Faure explique que les travaux subventionnables devraient être terminés fin juin au plus tard. Il rappelle que le programme est fait en fonction des enveloppes allouées à chaque commune et de ses besoins.

A compter de début juillet, il faudra se poser la question de l'affectation des agents des services techniques. Si l'on continue à faire du pool routier, il faudra être conscient que les travaux entrepris ne seront subventionnés qu'en 2017.

Les services techniques ont chiffré à 420 000 € le montant des travaux nécessaire pour maintenir la voirie en état. Mais sans subvention, cela deviendra nécessairement problématique.....

Monsieur le Président considère que la gestion du pool routier est une priorité pour la CCTA.

Monsieur Fitte conclut que dans ce contexte, on ne pourra plus payer le personnel.

Madame Rey ajoute que seule la fiscalité pourra combler le manque de subvention.

Monsieur Boube reste très prudent sur l'interprétation des choses. Il peut y avoir des demandes qui s'expriment sur un besoin réel. Il ne faut pas oublier que les services techniques travaillent quasi exclusivement en régie.

Il est évident que nous ne maîtrisons pas les choix politiques du Département, d'où l'importance de pouvoir créer une régie afin de pouvoir effectuer des travaux à l'extérieur.

Monsieur Gabas revient sur les 350 000 € du budget pool routier. Il souhaiterait savoir si un programme précis pouvait être communiqué aux élus.

Monsieur le Président demande à ce que ce programme soit validé par les instances classiques, à savoir la Commission Voirie, puis le Conseil Communautaire.

Monsieur Fitte demande quand la régie des services techniques sera véritablement opérationnelle.

Monsieur le Président lui répond que Madame Longeaux du SEBCS a été sollicitée sur la partie juridique et que Stéphane Linon avait travaillé sur la partie technique. Ce devrait donc être opérationnel très rapidement.

Madame Rey demande si l'on sera soumis au champ concurrentiel.

Madame Robert lui répond par l'affirmative.

Seront soumises au champ concurrentiel les prestations qui se feront à l'extérieur de la CCTA (autres collectivités ou particuliers). Pour ce qui est des communes membres, nous sommes dans le cadre du « in house », encore appelé contrats de quasi régie ou prestations intégrées qui dérogent à la règle des marchés publics.

Logements :

Monsieur Fitte rappelle qu'un emprunt avait été réalisé pour les logements et souhaite savoir où en est chaque commune au niveau de l'amortissement et quand se leur sera rétrocédé.

Monsieur Boube apprécie cette présentation qui fait apparaître un équilibre. Il rappelle qu'un prêt avait été contracté pour d'autres opérations de logement qui n'ont pas été réalisées (Boussan, Latoue, Saint-Elix Ségla).

Madame Robert indique que la DETR indûment perçue sur ce dossier a été remboursée par la CCTA.

Piscine :

Présentation par Monsieur Cheylat

Il souligne que plusieurs choses méritent d'être revues dans la convention.

Le téléphone sera désormais à la charge du locataire. Les salaires du MNS et du MNS adjoint ont été revus à la baisse et les 5 semaines dévolues aux scolaires ont été compressées sur 4 semaines.

La piscine sera ouverte aux scolaires à compter du 06 juin.

Ensuite, elle sera ouverte au public les week-ends du mois de juin (à compter du 11) de 11 h à 19 h.

A compter de cette année, l'entretien des plages est dévolue au délégataire (l'an passé, c'était le Maître Nageur qui s'en chargeait).

Par ailleurs, en vue de rationaliser les dépenses de gaz, il a été décidé de baisser de 3° la température de l'eau.

OTTA :

Présentation par Monsieur CHEylat

Monsieur Viguié demande ce que deviendra l'OTTA dans le cadre de la fusion.

Monsieur le Président lui répond que la future intercommunalité gèrera la politique touristique. Le mode de gestion, quant à lui, n'est pas encore connu (un seul OT ou plusieurs antennes territoriales).

Monsieur Boube souhaite savoir si l'idée qui avait été avancée de déplacer l'OT dans le musée pourrait être appliquée.

Monsieur le Président lui rappelle que la DRAC avait été très claire à ce sujet et que seul un point info (qui existe déjà) pouvait être envisagé.

Musée :

Présentation par Hervé Cheylat.

Le montant des dépenses pour 2016 est estimé à 210 594 €.

Monsieur Cheylat s'interroge sur le montant des frais de téléphonie qui s'élèvent à 4 000 € sur une année. Il semblerait que ce montant soit disproportionné et une analyse devrait être réalisée pour permettre des économies.

Il explique d'une personne a été recrutée en Contrat Unique d'Insertion (contrat aidé) pour une durée de 6 mois afin de pouvoir assurer la nouvelle plage horaire du musée et faire le lien avec la création du syndicat mixte ouvert (SMO).

Concernant ce dernier, 200 000 € sont déjà budgétés de la part du CD31, certainement en prévisionnel sur 2017.

Monsieur le président indique que le SMO devra être créé au plus tard au 1^{er} novembre 2016. Afin de tenir ce délai, les communes devront rapidement délibérer pour se prononcer sur la création du SMO.

Transport collectif à la demande :

A ce jour, nous sommes subventionnés aux 2/3 par la Région et le Département. Reste à financer 1/3 du service.

Taxe d'Aménagement :

Monsieur Faure rappelle aux délégués que la TA (qui a remplacé la TLE) est perçue par la CCTA et reversée aux communes selon une clé de répartition précisée dans une délibération du 29/11/2011 (moyenne des 3 dernières années pour les communes qui avaient instauré la TLE, sur la base de 5€/habitant pour les autres).

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 3 707 374 € (152 264 € sont virés à la section d'investissement).

Madame Ader demande si toutes les factures sont réglées.

Monsieur Faure lui répond qu'il reste à régler une petite partie de la maison médicale ainsi que le tourne à gauche.

I. Création d'un poste de contractuel (en CUI) pour le musée :

Monsieur Cheylat explique que cet emploi va permettre d'assurer les nouveaux horaires du musée

Madame Rey demande si l'on a besoin de l'avis de la CRC pour cette embauche et si l'on peut déroger à ses préconisations.

Monsieur Cheylat lui répond que le quota horaire de l'agent recruté correspond à ce qu'effectuait Monsieur de Faveri dont le contrat n'a pas été renouvelé. Il précise que le contrat débiterait le 1^{er} juin jusqu'au 30 novembre (6 mois).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II. Elargissement de la plage horaire du musée :

Monsieur le président indique aux délégués qu'il s'avère nécessaire de modifier les horaires du musée afin d'en développer la fréquentation.

De septembre à juin, il est proposé une ouverture du mercredi au dimanche, de 10 h à 18 h ; en juillet, août et l'ensemble des vacances scolaires (Zone C) y compris les vacances de Noël, il est proposé une ouverture du mardi au dimanche, de 10 h à 18 h.

Monsieur le président précise qu'en dehors de ces horaires, l'accueil des groupes est possible toute l'année sur réservation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III. Tarif exposition temporaire :

Monsieur le Président propose de fixer à 3 € le tarif de l'exposition temporaire (visite seule).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV. Affectation des résultats du musée :

Monsieur Faure indique aux délégués que cette délibération aurait dû être prise lors du dernier conseil communautaire mais a été oubliée.

Vote : Pour :29
 Contre : 0
 Abstention : 1

V. Délégation de service public piscine :

La convention d'affermage est considérée comme une Délégation de Service Public qui doit être validée par le conseil communautaire.

La convention a été revue pour rééquilibrer les engagements du délégataire et du délégant.

La redevance a été augmentée à 14 000 € (l'an passé elle était de 12 500 €).

L'entretien des plages et abords du bassin seront désormais à la charge du délégataire.

Concernant le téléphone, l'abonnement sera à la charge de la CCTA et les consommations à la charge du délégataire (qui remboursera la partie « consommation » à la CCTA).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI. Modification statutaire : intégration de la gestion de la piscine :

Monsieur le Président indique que les statuts actuels de la piscine mentionnent « construction, rénovation et aménagement de piscine » mais ne précisent pas que la gestion relèvera également de la CCTA.

Il s'agirait de rajouter dans les statuts le terme de « gestion ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII. Création du poste de Maître Nageur Sauveteur :

Monsieur le Président indique que, comme chaque année, il s'avère nécessaire de créer le poste de Maître Nageur Sauveteur (titulaire du BEESAN) pour la saison 2016 de la piscine.

Ce poste est créé du 1^{er} juin au 02 septembre 2016, sur le grade d'éducateur Territorial des APS, pour une quotité hebdomadaire de 35 heures.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII. Création du poste de Maître Nageur Adjoint :

Monsieur le Président indique que, comme chaque année, il s'avère nécessaire de créer le poste de Maître Nageur Adjoint (titulaire du BNSSA) pour la saison 2016 de la piscine.

Ce poste est créé du 1^{er} juillet au 31 août 2016, sur le grade d'éducateur Territorial des APS, pour une quotité hebdomadaire de 35 heures.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX. Création d'un poste d'agent technique à la piscine :

Monsieur le Président explique qu'il s'avère nécessaire de recruter un agent afin d'assurer la mise en œuvre des installations de la piscine.

Le poste est créé du 20 au 31 mai 2016, sur le grade de Technicien Territorial et pour une quotité hebdomadaire de 16 heures.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X. Modification des tarifs de la piscine :

Il est proposé de revoir à la hausse les tarifs de la piscine intercommunale.

Les montants proposés sont les suivants :

- Entrée adulte : 2,90 €
- Entrée enfant (jusqu'à 12 an) : 1,70 €
- Bébé (jusqu'à 2 ans : gratuit
- Carte adulte : 24 €
- Carte enfant : 12,60 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI. Grille tarifaire ALSH vacances de Pâques :

Il est proposé de valider la grille tarifaire des vacances de Pâques pour une veillée sur le thème de l'astronomie telle que présentée ci-dessous :

QF ≥ 801	QF de 601 à 800	QF de 401 à 600	QF ≤ 400	Extérieur au canton
8,50 €/enfant	8 €/enfant	7,50 €/enfant	7 €/enfant	9,50 €/enfant

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII. Service Local de l'Habitat - budget réalisé 2015 :

Monsieur le Président présente le budget réalisé 2015 du SLH qui est arrêté au montant de 182 405,70 € pour l'ensemble des intercommunalités et à la somme de 5 195,11 € pour la CCTA.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII. Service Local de l'Habitat – budget prévisionnel 2016 :

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel 2016 du SLH qui est arrêté au montant de 192 000 € pour l'ensemble des intercommunalités et à la somme de 5 238,65 € pour la CCTA.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIV. Clôture du résultat du SIAH :

Monsieur le Président présente le compte administratif et le compte de gestion du SIAH et constate qu'ils sont en adéquation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XV. Recours de principe à un cabinet d'études pour la préparation à la fusion :

Monsieur le Président rappelle que le SDCI a été arrêté le 18 avril 2016 par le Préfet, validant la fusion des intercommunalités de Saint-Gaudens, Montréjeau, Boulogne sur Gesse, L'isle en Dodon et Aurignac.

Afin de préparer au mieux cette fusion qui devrait intervenir au 1^{er} janvier 2017, il est proposé de se tourner vers un cabinet d'études spécialisé.
Le montant de cette étude serait de l'ordre de 1 €/habitant.

Il est proposé de valider le principe de recours à un cabinet et d'accepter le lancement d'un appel d'offres.

Monsieur Boube demeure assez réservé sur cette proposition.

Il fait remarquer que la période actuelle est très complexe pour les élus auxquels on demande des réflexions alors que les décisions sont déjà prises par le représentant de l'Etat. Il y voit là une fuite en avant qui l'inquiète.

Monsieur Viguié demande quels sont les cabinets qui interviendraient sur ces questions.

Monsieur le Président lui répond qu'il existe des cabinets spécialisés dans l'accompagnement des collectivités.

Monsieur Fitte s'inquiète qu'après nous avoir imposé la fusion, on nous impose maintenant de prendre un cabinet privé.

Vote : Pour :21
 Contre : 1
 Abstentions : 8

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
